



DISPOSITIF D'ACCUEIL D'UN VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE AU DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

Saison 2024-2025


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

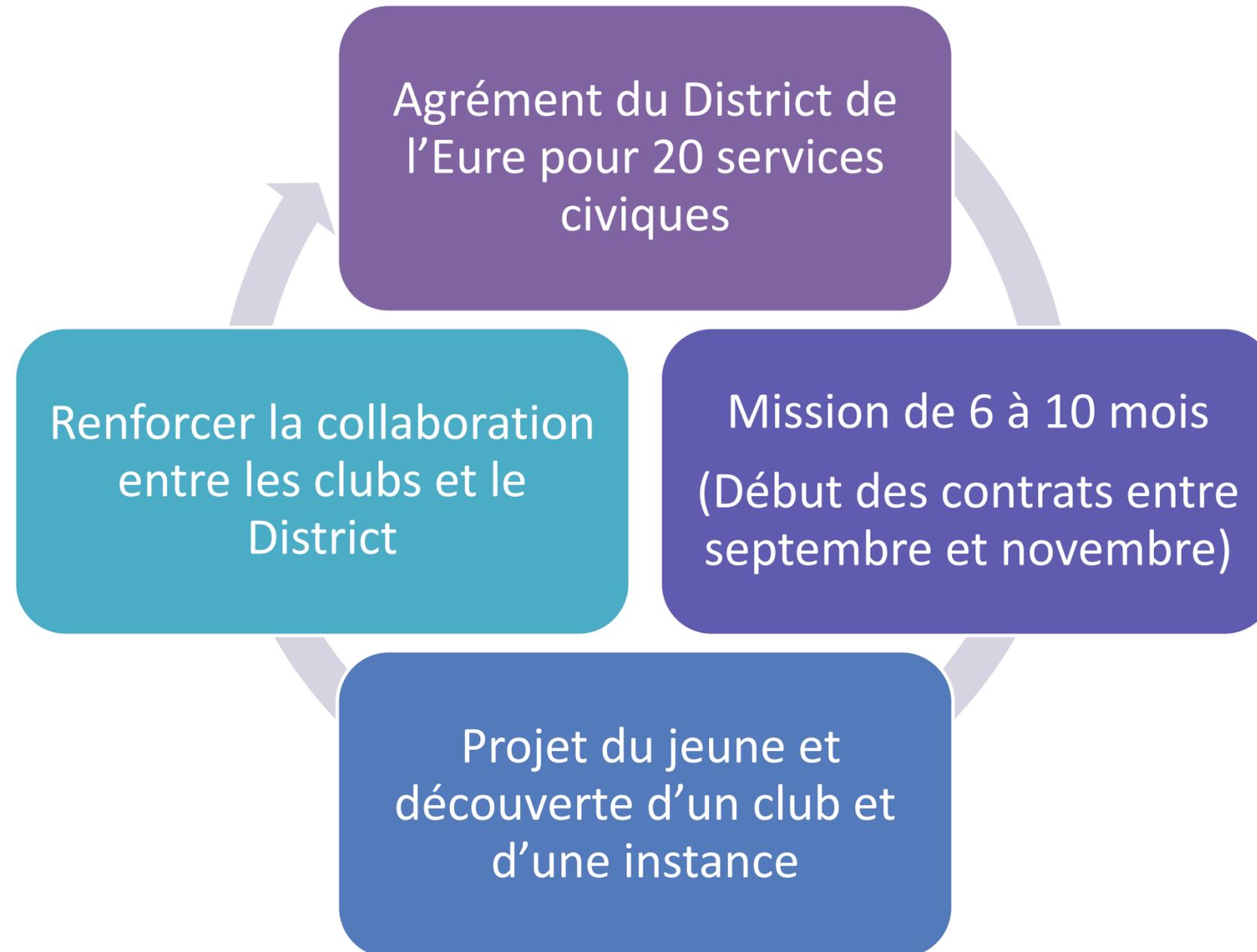


ACCUEIL

M. Marc ROUTIER – Président du District



INFORMATIONS



L'ESPRIT DU SERVICE CIVIQUE



Le service civique est une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la nation.



Le volontaire en service civique du District est détaché dans un club par le biais d'une convention tripartite de mise à disposition.



Les tâches confiées au volontaire ne doivent pas être indispensables au fonctionnement courant de la structure (notion d'accompagnement et non de remplacement).



Il n'est pas un salarié ... Ni un bénévole ou un stagiaire !



Les formations mensuelles obligatoires et actions techniques du District sont prioritaires par rapport aux actions clubs.

A NOTER QUE DES CONTROLES DE L'ETAT PEUVENT AVOIR LIEU



DISPOSITIF DE L'AGREMENT DE SERVICE CIVIQUE

La durée du contrat est de 6 à 10 mois.

Le temps de mission est de 28h par semaine.

Il s'adresse aux jeunes (garçons et filles) de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes reconnus en situation de handicap.

Indemnité mensuelle de **619,83 €** (504,98€ versés par l'Etat + 114,85€ versés par le District).

L'équipe tutorale est composée : d'un référent administratif et formation (District), d'un tuteur (Club) et d'un élu du District.



LE VOLONTAIRE N'EST NI UN SALARIE NI UN BENEVOLE !

SALARIE

- Travail
- Employé
- Encadrement
- Salaire

SERVICE CIVIQUE

- Mission
- Volontaire
- Accompagnement
- Indemnité

L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT



LES MISSIONS AU DISTRICT

1 formation par mois

Décliner la politique du District dans le département

Participer aux actions arbitrage, en aidant à l'organisation :

- Formations Initiales Arbitres
- Journée de l'arbitrage

Participer aux actions techniques, en aidant à l'organisation :

- Finales des coupes
- Sport adapté
- Foot à l'école
- Journée Nationale des Débutants



LES FORMATIONS POSSIBLES ET OBLIGATOIRES (selon les axes politiques du District)

FORMATIONS OBLIGATOIRES

1 FORMATION OBLIGATOIRE AU CHOIX PARMIS LES 3

PSC1

Formation Civique
et Citoyenne
2 jours

- Sensibilisation à
l'arbitrage
- Formation
Réfèrent arbitre

Sensibilisation aux
violences sexuelles
et sexistes

Sensibilisation à la
violence
numérique

Sensibilisation aux
valeurs de la
République et la
laïcité

FORMATIONS COMPLEMENTAIRES

CFI (catégorie au
choix)
Jour 1

CFI (catégorie au
choix)
Jour 2

Sensibilisation
Foot à l'école

Formation Foot
Loisir

Formation Foot
Adapté

Attestation
Fédérale Pratique
Féminine

CFI Projet
Jour 1

CFI Projet
Jour 2

1 journée de formation par mois tout au long de la mission
1 cadre = 1 journée



IDEES DE MISSIONS CLUBS

Accueil

- Accueillir les familles lors des entraînements et matchs
- Créer du lien entre les éducateurs des différentes catégories

Soutien à l'encadrement

- Accompagner les éducateurs
- Aider à l'organisation des plateaux

Fédéral

- Accompagner la politique de féminisation
- Accompagner le référent éducatif (PEF)

Apporter des idées novatrices (stages, tournois, accompagnement scolaire, ...)

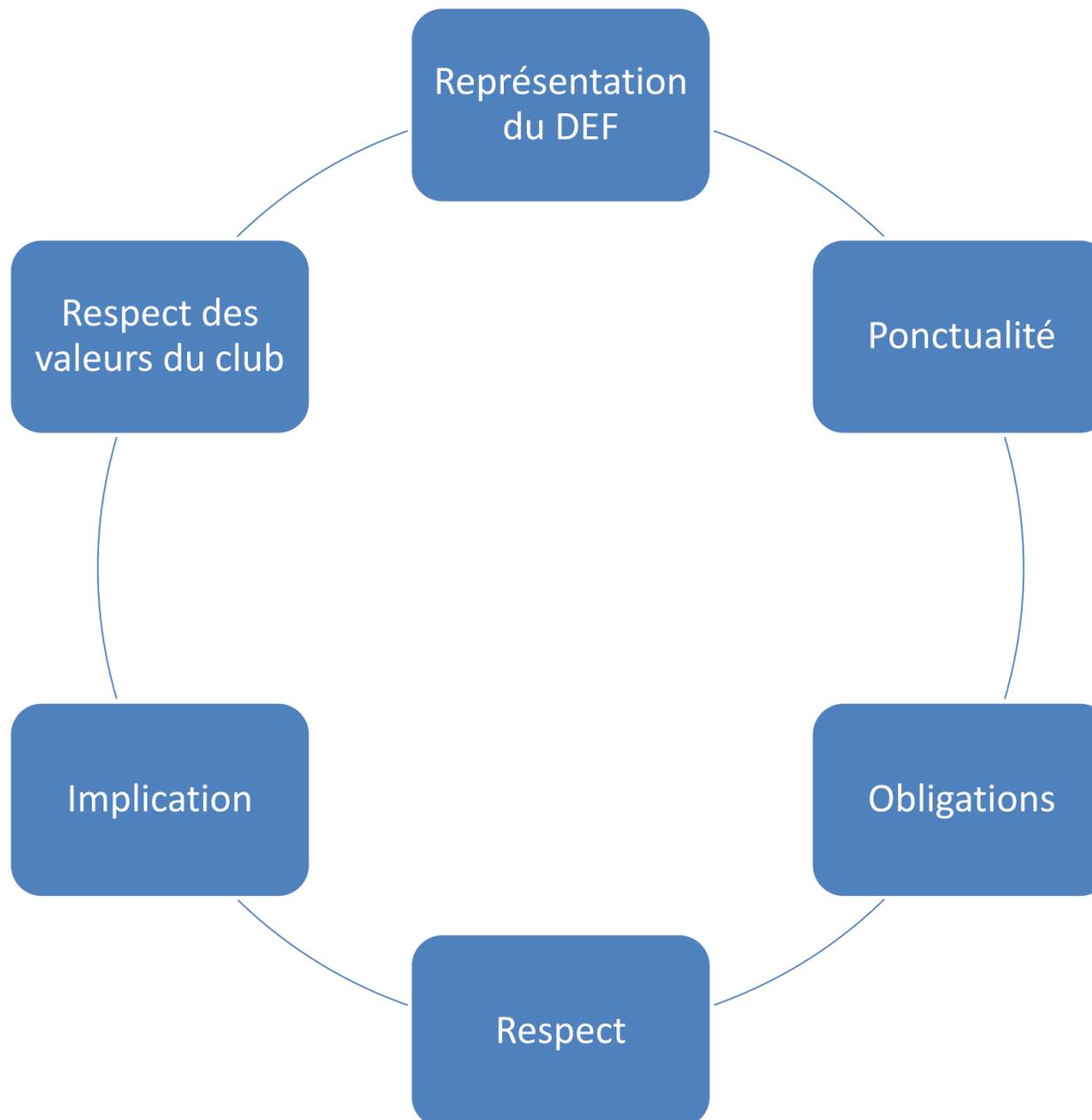


LES ATTENTES ET LES DEVOIRS DU VOLONTAIRE (savoir-être)



La convention tripartite peut être rompue à tout moment.

Toutes les absences devront être justifiées auprès du District.



ENGAGEMENT DU CLUB

ACCOMPAGNER UN PROJET

Développer l'accompagnement scolaire en complément de la pratique sportive en instaurant par exemple une aide aux devoirs

Développer l'accès au football pour tous via le football loisir / Handicap

EXEMPLES

Développement Stage de Football, Tournoi Futsal ou extérieur

Promotion de la mixité / développement de la pratique féminine (organisation journée découverte, parrainage...)

→ **Réalisation du projet sur la période de 6 à 10 mois.**

→ **Accompagnement de son tuteur et des membres du club dans la mise en place du projet.**

→ **Validation du projet par le tuteur et le District dans un délais de deux mois après le début du contrat.**

LE ROLE DU TUTEUR



LA FORMATION DU TUTEUR



Un tuteur impliqué, c'est la clé de la réussite du service civique pour le club et le District.



Pour les nouveaux tuteurs :

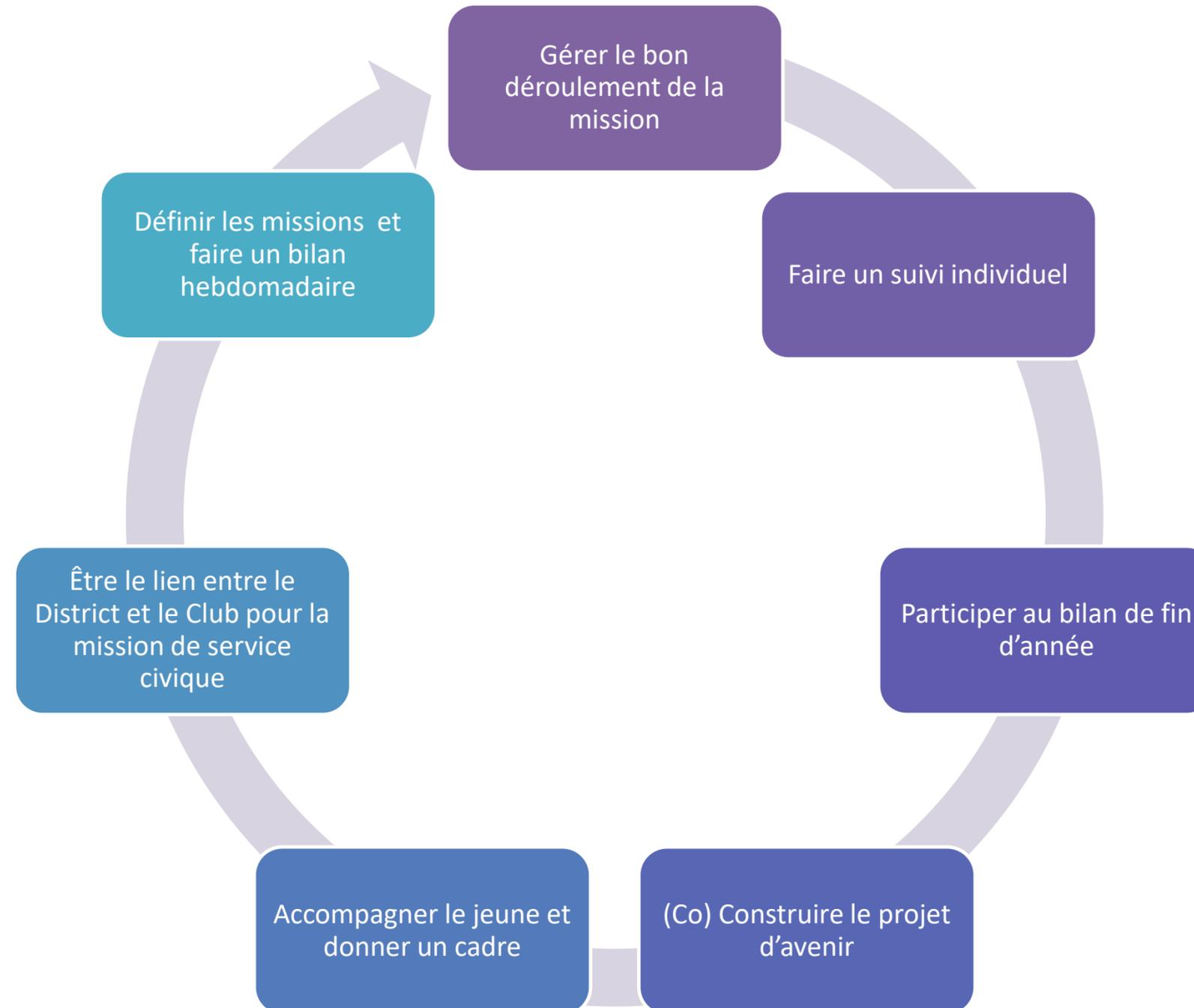
Formation obligatoire d'une journée et demie au tutorat dispensée par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

Inscription en ligne en via ce lien : [Formation Tuteurs Service Civique \(tuteurs-service-civique.fr\)](https://tuteurs-service-civique.fr)



Information complémentaire présentant l'ensemble des formations dispensées aux volontaires, réalisée par le District.

LES MISSIONS DU TUTEUR



QUESTIONS FREQUENTES

- **Ce volontaire peut-il encadrer des jeunes au niveau des entraînements, avoir un rôle dans certaines tâches de secrétariat ?**

Non, le volontaire n'encadre pas une équipe seul mais peut accompagner les membres du club. Il peut aider le secrétaire sans le remplacer !

- **Pouvons-nous lui confier seul une équipe en autonomie et l'inscrire comme tel dans notre organigramme ?**

Non, il a un statut spécifique, celui de service civique. Il doit être transversal sur toutes les catégories et missionné sur le projet éducatif du club. Il peut donc entraîner sans prendre une place d'encadrant dans l'organigramme (binôme possible).



QUELS AVANTAGES ?

Pour les clubs

- Être dispensé des obligations administratives
- Pas de gestion d'indemnité
- Avoir un tuteur formé présent dans le club
- Identifier des profils pertinents
- Proposer son propre profil au DEF en vue d'un recrutement

Pour les volontaires

- Avoir une structure d'accueil pour développer son projet
- Être formé tout au long de sa mission
- Disposer d'un accompagnement et d'un encadrement tout au long de sa mission
- Découvrir différentes thématiques (football et autres) grâce aux formations

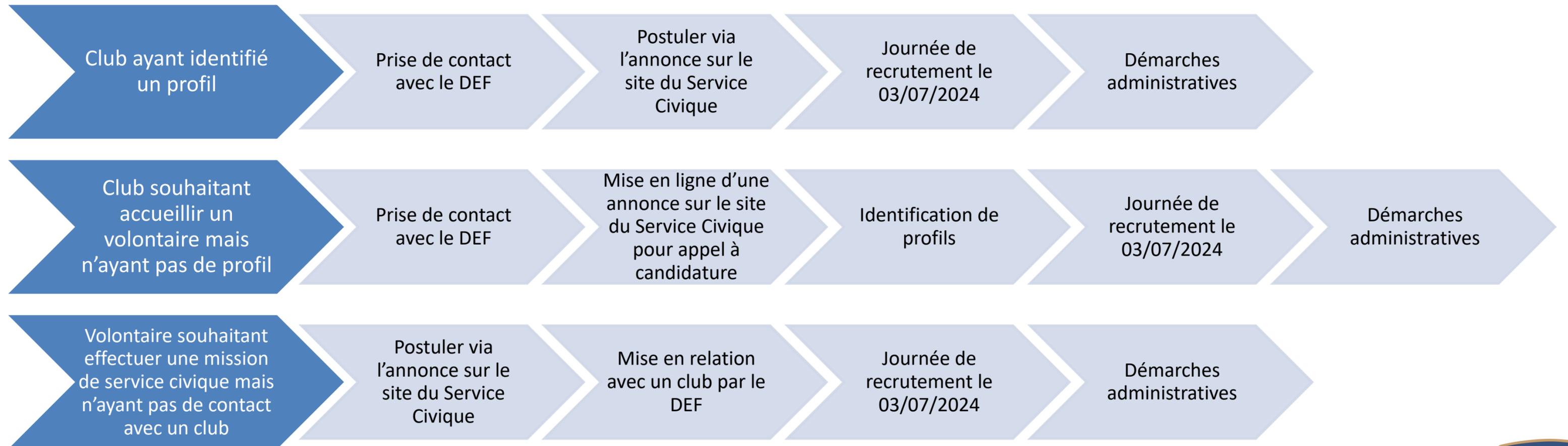
Pour le District

- Déployer la politique du District dans les clubs
- Disposer de volontaires disponibles pour les grands événements du DEF
- Identifier des profils pertinents pour un éventuel recrutement



LE PROCESSUS DE RECRUTEMENT

CANDIDATURES DU 11/06/2024 AU 30/06/2024



NOUS RESTONS A VOTRE DISPOSITON

Victor LA BIGNE

Référent administratif et formation

02.32.28.84.63

district@eure.fff.fr

Frédéric GRESSENT

Responsable de l'ID2F

06.99.28.96.79

fredgressent@orange.fr

DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

02.32.28.84.63 – district@eure.fff.fr

327 rue du Luxembourg 27000 EVREUX

